

5062

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES



(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME XXVIII, N° 128-129, JUILLET-SEPTEMBRE 1915

P. ROUSSEL

LE RÔLE D'ACHILLE
DANS L'IPHIGÉNIE A AULIS

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

1915

Bibliothèque Maison de l'Orient



153969

LE RÔLE D'ACHILLE

DANS L'IPHIGÉNIE A AULIS

La critique littéraire, en s'appliquant à l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, s'est bornée d'ordinaire, principalement en France, à instituer une comparaison entre le drame du poète grec et celui que Racine en a tiré. Cette méthode éclaire sans doute l'art habile avec lequel Racine a interprété et adapté son modèle; elle aide peu ou point à l'intelligence du modèle même. Il serait plus fructueux, à coup sûr, de rapprocher Euripide de ses devanciers, poètes épiques ou dramatiques qui traitèrent le même sujet; mais leurs œuvres sont presque ignorées. Reconnaissons que nous manquons ainsi de renseignements essentiels, non point seulement pour apprécier l'originalité de l'*Iphigénie*, mais peut-être même pour en comprendre tout à fait le détail. Une scène de l'*Électre*, où Euripide a déployé sa verve critique, serait peu intelligible pour nous si nous ne possédions la scène correspondante des *Choéphores* d'Eschyle (1). Cet avertissement vaut d'être médité. Combien de fois le poète, trop épris de sa faculté raisonnante, n'a-t-il pas visé, d'une manière plus ou moins déguisée, soit dans l'invention d'un rôle, soit dans le dessein d'une scène, à critiquer ou à retoucher subtilement les données qu'il trouvait dans des œuvres antérieures!

(1) Esch., *Choeph.*, v. 164 et suiv., et Eur., *Elect.*, v. 527 et suiv.

Sans négliger les rapprochements possibles avec les débris conservés de ces œuvres, il faut tâcher d'abord, par l'examen attentif des pièces mêmes, de découvrir les intentions de l'auteur. Selon une remarque de M. Croiset, les personnages qu'Euripide met en scène n'ont point un caractère individuel très marqué (1); mais ils ont un rôle bien tracé, et c'est ce rôle qu'il faut comprendre. J'ai essayé de définir ici celui d'Achille dans l'*Iphigénie* avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. « Son rôle, dit M. Patin, n'a point cette couleur que nous sommes convenus d'appeler chevaleresque, nom qui nous avertit assez que le modèle en est plus moderne qu'antique » (2). De son côté, H. Weil, dont j'aurai si souvent l'occasion de signaler les judicieuses observations (3), déclare, dans la préface de son édition de l'*Iphigénie*, que ce rôle est fort original aujourd'hui « par l'absence de toute galanterie moderne ». Ces deux exemples caractéristiques montrent bien qu'en étudiant le personnage d'Achille, tel qu'Euripide l'a conçu, on s'est préoccupé plutôt de signaler les traits qu'un lecteur moderne pouvait s'étonner de ne point rencontrer en lui que de déterminer les mobiles qui, dans la tragédie antique, rendent son action intelligible.

*
**

Dès le début de la pièce, Euripide a pris le soin d'indiquer explicitement à son public comment Achille devait être mêlé au drame poignant qui se préparait. Lorsque Agamemnon, sur l'ordre du devin Calchas, s'est décidé à sacrifier sa fille, il lui a fallu un prétexte pour la faire venir d'Argos à Aulis. Et voici ce qu'il raconte au vieillard qui l'écoute (*v. 98 et suiv.*) : « J'ai écrit à ma femme d'envoyer notre fille, lui faisant croire qu'elle

(1) *Hist. litt. grecque*, III³, p. 341.

(2) *Études sur les tragiques grecs. Euripide*, I⁵, p. 26.

(3) Je cite à diverses reprises les notes de son excellente édition (H. Weil, *Sept tragédies d'Euripide*, Paris, 1868); mais j'ai comparé au texte qu'il propose ceux que donnent Nauck (Leipzig, 3^e éd., 1880) et Wecklein (Leipzig, 1899), et je ne lui ai pas toujours accordé la préférence.

devait être donnée en mariage à Achille; je lui ai vanté le mérite du héros et je lui dis qu'il ne voulait point se joindre à la flotte achéenne s'il n'obtenait de nous une épouse qu'il conduirait en Phthie. Pour persuader ma femme, je n'avais que ce moyen : inventer un faux projet de mariage concernant notre fille. Trois des Achéens seulement connaissent, comme moi, la vérité : Calchas, Ulysse et Ménélas ».

Ces paroles sont claires; pourtant Euripide ne s'en est point contenté. Agamemnon, ayant changé de résolution, veut informer Clytemnestre que le mariage, — ce mariage fictif —, est différé. Le vieillard, dont les ans paraissent avoir obscurci l'intelligence, lui objecte qu'Achille, frustré de ces épousailles, s'irritera peut-être. Et Agamemnon de lui répéter qu'Achille ignore tout (v. 128 et suiv.) :

ὄνομ', οὐκ ἔργον, παρέχων Ἀχιλλεύς
 οὐκ οἶδε γάμους, οὐδ' ὅ τι πράσσομεν,
 οὐδ' ὅτι κείνῳ παῖδ' ἐπεφήμισα
 νυμφείους εἰς ἀγκώνων
 εὐνὰς ἐκδώσειν λέκτροις.

H. Weil a fort bien défendu ce passage contre les critiques qui le veulent supprimer. L'objection du vieillard est absurde; mais le poète a voulu ce malentendu qui lui a permis « de bien expliquer les choses, afin qu'il ne restât aucune obscurité dans l'esprit du spectateur ». Le point sur lequel il insiste est le suivant : Achille, *à son insu*, est impliqué dans une démarche qui doit aboutir à la mort d'Iphigénie; *à son insu*, il est devenu, par le fait d'Agamemnon, le fiancé (κείνῳ παῖδ' ἐπεφήμισα) de la jeune vierge destinée au sacrifice.

*
 **

D'après l'abrégé des *Kypria* qui est parvenu jusqu'à nous, on voit que, dans la légende épique, le prétexte du mariage servait déjà à attirer la jeune fille dans le camp d'Aulis (1). Mais — et

(1) Cf. Proclus, *Chrestomathie*, liv. 1 (*Homeri carmina*, éd. Didot, p. 582).

c'est le point essentiel — rien ne nous atteste qu'Achille n'ait point consenti au subterfuge. Un chœur d'Eschyle, où la légende est traitée de si émouvante manière, ne nous représente-t-il point tous les chefs grecs avides de commencer enfin leur expédition et de verser le sang qui leur doit ouvrir la route des mers? (1) On ne sait comment ce même Eschyle ni comment Sophocle agencèrent l'intrigue des pièces qu'ils composèrent sur ce sujet; on ignore même si Achille y jouait un rôle effectif (2).

Dans l'*Iphigénie en Tauride*, composée avant l'*Iphigénie à Aulis*, les indications données sur la destinée antérieure de la jeune prêtresse permettent de reconstruire dans ses grandes lignes la version que suivait alors Euripide. « Ulysse était allé chercher la victime à Mycènes; trompé par ses discours, Clytemnestre avait laissé partir Iphigénie sans l'accompagner; et pendant que la mère, restée à Mycènes, chante l'hyménée avec les Argiennes, la fille est immolée à Aulis, et le sacrificateur, c'est Agamemnon lui-même » (3). Achille avait-il été un prête-nom involontaire? On en peut douter; malheureusement, l'allusion qui est faite à son rôle est des plus obscures. Iphigénie s'informe auprès d'Oreste de ceux qui furent les artisans de son infortune. Elle apprend avec joie la mort de Calchas qui l'a vouée au sacrifice, ainsi que les longues erreurs d'Ulysse dont la ruse l'a arrachée à sa mère. — « Et le fils de Thétis la Néréide, vit-il encore »? (V. 538 et suiv.) :

ἽΠ. : Οὐκ ἔστιν ἄλλως λέκτρο' ἔγημα' ἐν Αὐλίδι.

ἽΦ. : Δόλια γάρ, ὡς ἴσασιν οἱ πεπονθότες.

La réponse d'Oreste embarrasse, à bon droit, H. Weil. « Si Achille avait vécu, l'hymen préparé dans Aulis n'en eût pas été moins vain. Ce que dit Oreste n'a de sens, ce me

(1) Esch., *Agam.*, v. 202 et suiv.; voir particulièrement v. 238-240 : λιπὸς δὲ καὶ κλιθόνας πατρώους | παρ' οὐδὲν αἰῶ τε παρθένιον | ἔθεντο ζυλόμαχοι βραχίς.

(2) Sophocle usait du prétexte du mariage; cf. Nauck, *Frag. trag. graec.* 1, n. 284. De la pièce d'Eschyle on ignore tout.

(3) H. Weil. Préface.

semble, que s'il y avait eu un mariage réel et si Iphigénie avait attendu dans la Grèce le retour de son époux ». A moins d'admettre, avec Weil, « une distraction du poète », il faut croire que le vers est fort elliptique ; il peut signifier : c'est sans profit qu'Achille a joué le rôle d'époux dans la pseudo-cérémonie de mariage qui s'est déroulée à Aulis, sans profit, en effet, puisqu'il a trouvé la mort dans l'expédition que ce mariage-sacrifice devait rendre possible. Mais les paroles d'Iphigénie semblent impliquer plus de compassion que de colère contre son époux supposé ; il paraît avoir été, comme elle, victime d'une ruse ourdie par d'autres (1).

S'il est probable que, dans des œuvres antérieures, Achille était déjà déchargé de toute complicité dans le meurtre religieux d'Iphigénie, cela ne veut point dire que la situation respective des personnages y était conforme à celle que nous trouvons dans l'*Iphigénie à Aulis*. Il faudra revenir sur ce point ; mais écartons présentement toute hypothèse pour nous en tenir aux données de notre pièce. Euripide pose comme prémisses qu'aucun engagement, accepté de part et d'autre, ne rapproche Achille d'Iphigénie, mais qu'un projet fictif de mariage a été inventé par Agamemnon. Et ces prémisses vont lui permettre de discuter un problème de casuistique.



Quand le vieillard comprend clairement la ruse dont s'est servi Agamemnon, il en dénonce sur le champ le péril (v. 133 et suiv.) : « Quelle téméraire entreprise, ô roi ! tu fiançais ta fille au fils de la déesse (τῷ τῆς θεᾶς σὺν πατρὶ ἄλοχον | φατίσας)

(1) Dans l'*Ephemeris belli trojani*, attribué plaisamment à Dictys de Crète compagnon d'Idoménée, la légende était rapportée. Ulysse y était l'inventeur de la ruse, ignorée d'Achille aussi bien que d'Agamemnon. Achille en était instruit par hasard et délivrait la jeune fille dont Artémis, d'ailleurs, ne voulait point le sacrifice. L'*Ephemeris* nous est connue par l'abrégé de L. Septimius qui devait vivre au IV^e s. ap. J.-C. ; mais on ne peut dater l'original grec qu'il a remanié (cf. O. Rossbach, *ap.* Pauly-Wissowa, s. v. *Dictys*).

et tu la livrais comme victime aux Grecs. » — « J'étais fou quand je m'y résolus », répond le roi des rois. Sa folie était grande en effet; car le stratagème imaginé par lui était, comme on le verra, à la fois imprudent et impie.

Son procédé, une fois dévoilé, amène nécessairement l'intervention d'Achille. Les sentiments qui déterminent cette intervention, nous sont exposés dans une scène pathétique qui se déroule entre Clytemnestre et Achille, avertis des desseins néfastes du roi. Le plus apparent est l'orgueil blessé, et il n'est point nécessaire d'y insister. L'Achille d'Euripide ne diffère point essentiellement de celui d'Homère : vis-à-vis d'Agamemnon, il maintient son indépendance et sa dignité. Celui-ci a agi sans le consulter; c'est un outrage dont le héros sent vivement l'aiguillon.

Mais son amour-propre n'est point seul en jeu. En fait, Agamemnon l'a mêlé malgré lui à une grave et fâcheuse affaire dont il ne peut plus se désintéresser. Il faut citer quelques passages du dialogue (*v. 903 et suiv.*) :

ΚΛ. : Ἄλλ' ἄμυνον, ὦ θεᾶς παῖ, τῇ τ' ἐμῇ δυσπραξίᾳ
τῇ τε λεχθείσῃ δάμαρτι σῆ, μάτην μὲν, ἀλλ' ὅμως.
σοὶ καταστέψασ' ἐγὼ νιν ἦγον ὡς γαμουμένην,
νῦν δ' ἐπὶ σφαγᾶς κομίζω · σοὶ δ' ὄνειδος ἕξεται
ὅστις οὐκ ἤμυνας · εἰ γὰρ μὴ γάμοισιν ἐζύγης,
ἀλλ' ἐκλήθης γοῦν ταλαίνης παρθένου φίλος πόσις.

(*v. 935 et suiv.*) :

ἌΧ. : κοῦποτε κόρη σὴ πρὸς πατρός σφαγήσεται
ἐμῇ φατισθεῖσ' · οὐ γὰρ ἐμπλέκειν πλοκάς
ἐγὼ παρέξω σῶ πόσει τοῦμὸν δέμας ·
τοῦνομα γάρ, εἰ καὶ μὴ σίδηρον ἦρατο,
τοῦμὸν φονεύσει παῖδα σὴν, τὸ δ' αἴτιον
940 πόσις σός · ἀγνὸν δ' οὐκέτ' ἐστὶ σῶμα' ἐμόν,
εἰ δι' ἐμ' ὀλεῖται διὰ τε τοὺς ἐμοὺς γάμους
ἢ δεῖνὰ τλάσα κοὐκ ἀνεκτὰ παρθένος.

Tout ce dialogue pose la question de la responsabilité propre

d'Achille dans l'immolation projetée de la jeune fille. Et il me paraît incontestable qu'Euripide a pris plaisir à la traiter. La situation, qu'il avait sans doute délibérément choisie, prêtait à l'argumentation.

Agamemnon a fiancé sa fille à Achille sans le consentement d'Achille. Si l'on peut user des termes juridiques que nous fournit le droit attique, on dira que la lettre écrite à Clytemnestre constitue une sorte d'ἐγγύησις, à la suite de laquelle la jeune fille est considérée par sa mère et par les habitants d'Argos, informés de la nouvelle, comme appartenant déjà à Achille (1). Toutes les expressions dont usent les personnages prouvent ce point. Relevons spécialement, au vers 904 : τῆ λεχθείστη δάμαρτι σῆ et rapprochons-en le début de la formule d'ἐγγύησις, telle qu'on la trouve dans le second discours *contre Stéphanos*, attribué à Démosthène : "Ἦν ἂν ἐγγυήσῃ ἐπὶ δικαίους δάμαρτα εἶναι ἢ πατὴρ ἢ ἀδελφὸς ὁμοπάτωρ κτλ (2).

Nous ne connaissons guère que le côté juridique de l'ἐγγύησις; mais il n'est pas douteux que cette formalité préliminaire du mariage ait eu une valeur religieuse. Ce n'est point ici le lieu d'insister sur les cérémonies matrimoniales : une étude comparative de ces cérémonies dans les diverses civilisations conduit à reconnaître qu'elles ménagent, avec plus ou moins de lenteur, le passage de l'état virginal à celui d'épouse reconnue (3). L'ἐγγύησις ouvrait cette période de transition; elle devait s'accompagner de certains rites qui conféraient à la jeune fille un caractère particulier.

Il faut remarquer d'ailleurs que la lettre d'Agamemnon a été suivie d'une démarche plus grave peut-être. Iphigénie a

(1) Sur la valeur de l'ἐγγύησις, cf. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne*, I, p. 120 et suiv., qui reproduit d'ailleurs la théorie exposée par Hruza, *Beitr. z. Gesch. d. griech. Familie*, I, p. 36 et suiv.

(2) [Dém.], XLVI (κατὰ Στεφ., B), § 18.

(3) On trouvera sur ce point de précieuses indications dans les comptes-rendus critiques de l'*Année Sociologique*, t. I-XII (1896-1912), section relative au mariage et à la famille. Voir aussi E. Crawley, *The mystic Rose. A study of primitive marriage* (Londres, 1902) et particulièrement A. Van Gennep, *Les rites de passage* (Paris, 1909), p. 165 et suiv.

quitté Argos ; elle a abandonné l'appartement secret où vivaient les παρθέναι et prononcé sans doute l'adieu aux divinités du foyer paternel ; les fleurs qui la couronnent (v. 905) ne sont point seulement une parure, mais un ornement sacré, nécessaire à l'accomplissement d'une cérémonie. Quelques vers de l'*Iphigénie en Tauride* donnent sur ce point une indication plus précise (v. 372 et suiv.) :

Ἐγὼ δὲ λεπτῶν ὄμμα διὰ καλυμμάτων
 ἔχουσ', ἀδελφόν τ' οὐκ ἀνειλόμην χερσῶν
 ὅς νῦν ὄλωλεν, οὐ κασιγνήτη στόμα
 συνῆψ' ὑπ' Αἰδοῦς, ὡς ἰοῦσ' εἰς Πηλέως
 μέλαθρα.

Le voile nuptial, qui enveloppe la jeune fille, la retranche en quelque sorte de la communauté familiale, au point qu'elle n'ose embrasser son frère. De même, la couronne de fleurs marquait sa consécration aux dieux de l'hyménée (1).

Mais ces rites ont-ils gardé toute leur efficacité, ou du moins leur efficacité va-t-elle jusqu'à engager Achille lui-même, puisqu'il manque un élément non négligeable apparemment, son aveu ? Ses paroles nous prouvent bien qu'il répond affirmativement à cette question. Par le seul fait qu'on s'est servi de son nom, on a lié sa personne. Ἀγρόν δ' οὐκέτ' ἐστὶ σῶμ' ἐμόν (v. 940), reconnaît-il. Sa responsabilité est fondée religieusement par les fiançailles fictives ; et la situation ambiguë de ce promis malgré soi lui crée des devoirs et des droits.

* * *

Il faut rapporter ici, en ses traits essentiels, une légende où l'on retrouve trois des personnages principaux de notre drame : la jeune fille destinée à la mort, le père, le fiancé.

Les Messéniens de l'Ithôme, pressés par les Lacédémoniens,

(1) Cf. J. Köchling, *De coronarum apud antiquos vi atque usu* (Religionsgesch. Versuche u. Vorarb., XIV, 2, 1914), p. 61 et suiv.

consultent l'oracle de Delphes : ils reçoivent l'ordre de sacrifier aux divinités infernales une vierge du sang des Aipyrides. Aristodèmos offre volontairement sa fille; mais il se heurte à l'opposition d'un Messénien épris d'elle : οὔτος κατ' ἀρχάς μὲν ἐς ἀμφισβήτησιν Ἀριστοδήμῳ προήλθεν, ἐκεῖνον μὲν ἐγγυήσαντα οἱ μηκέτι εἶναι κύριον τῆς παιδός, αὐτὸς δὲ ἐγγυησάμενος κυριώτερος ἐκείνου γίνεσθαι. Le peuple ne reconnaît point les droits du prétendu fiancé; celui-ci déclare alors qu'il a eu commerce avec la jeune fille et qu'elle est enceinte de ses œuvres. Aristodèmos, exaspéré, tue sa fille, ouvre son corps et prouve à tous sa virginité. Mais il y a eu meurtre et non point sacrifice. Aristodèmos est souillé d'une tache sanglante et, après quelques délais, les Messéniens succombent (1).

Ce récit paraît avoir été emprunté par Pausanias à l'historien Myron de Priène, qui devait vivre vers la fin de l'époque alexandrine (2); mais, sans nul doute, la légende est de tradition ancienne. Toutefois il est bien certain qu'en sa forme actuelle elle présente des détails adventices, alors même qu'on peut malaisément faire le départ. Je croirais volontiers que la partie la plus atroce du récit est la plus récente. Le Messénien qui veut sauver la fille d'Aristodèmos, fait valoir d'abord les droits que lui a conférés l'ἐγγύησις; débouté de la demande, il tente à la fois de justifier mieux ses revendications en alléguant les rapports clandestins qu'il aurait entretenus avec la jeune fille, et de prouver qu'elle n'est plus une victime agréable aux dieux, puisqu'elle a perdu la virginité (3). Mais la

(1) Paus., IV, 9, 2 et suiv.

(2) Cf. Susemihl, *Gesch. d. griech. Litt. in d. Alexandrinerzeit*, II, p. 393-394. On ne peut préciser l'époque où vivait Myron.

(3) Voici une légende où le même thème est traité et déformé (Parthenios, *Narrat. amat.*, 35, d'après les *Bithyniaca* d'Asklépiadès ὁ Μυρλεσιανός). En Crète, Lycastos s'éprend d'Euliméné, fille de Kydon, promise par son père à Aptéros. Kydon est attaqué par plusieurs villes crétoises; un oracle ordonne le sacrifice d'une vierge et le sort désigne Euliméné. Λύκαστος δὲ δείττα περὶ αὐτῆς μὴνύει τὴν φθορὰν καὶ ὡς ἐκ πολλοῦ χρόνου συνέειναι αὐτῇ, ὃ δὲ πολλὸς ὄμιλος πολὺ μᾶλλον ἐδικαίου αὐτὴν τεθνάναι. Après sa mort, Kydon ordonne au prêtre d'ouvrir son corps; elle est reconnue enceinte. Aptéros, jugeant qu'il avait été abusé par

délicatesse des dieux était plus grande, et ils n'avaient point uniquement souci de la virginité physiologique. Un passage des *Phéniciennes* en fera la preuve. Tirésias le devin annonce que Thèbes résistera aux ennemis si un jeune garçon, de la race issue des dents du dragon, est immolé comme victime de propitiation. Les deux fils de Créon seuls appartiennent encore à cette race ; mais l'un d'eux est hors de cause (v. 944 et suiv.) :

Αἴμονος μὲν οὖν γάμοι
σφαγὰς ἀπειργουσ' ὃν γὰρ ἐστὶν ἕθεος.
[καὶ μὴ γὰρ εὐνής ἦψατ' ἀλλ' ἔργει λέγρος].

Le dernier vers est regardé à bon droit comme interpolé ; mais il n'est point négligeable. Maladroitement il commente le vers précédent : Haimon n'est pas encore l'époux d'Antigone ; il n'est pas entré dans le lit nuptial ; mais, fiancé, il n'est plus ἕθεος et ne peut plus être sacrifié. De même, il est vraisemblable que, dans la croyance primitive, ce n'était point le rapprochement sexuel, mais déjà les rites préparatoires qui privaient du droit au nom et à la qualité de παρθένος, et du triste privilège d'être victime agréable aux dieux.

On a supposé, avec quelque apparence de raison, que le sacrifice de la fille d'Aristodèmos avait été le sujet d'une tragédie (1). Le Messénien anonyme y pouvait jouer un rôle fort voisin de celui d'Achille dans l'*Iphigénie* : il réclamait devant le peuple, comme sa fiancée, la jeune fille vouée à la mort par son propre père. C'est par le même moyen qu'Achille, comme il le rapporte à Clytemnestre, a plaidé en vain devant les guerriers grecs la cause d'Iphigénie (v. 1354 et suiv.) :

'ΑΧ. : Ὅς με τὸν γάμων ἀπεκάλουν ἦσσαν'.

ΚΛ. : Ἀπεκρίνω δὲ τί ;

'ΑΧ. : τὴν ἐμήν μελλούσαν εὐνήν μὴ κτανεῖν.

ΚΛ. : Δίκαια γάρ.

Lycastos, le tue et s'enfuit à Termera. — Dans ce roman répugnant, on est encore plus loin des données antiques que dans le récit de Myron.

(1). Cf. Susemihl, *op. laud.*, II, note 269 ; Hitzig et Blümner, édition de Pausanias, II, p. 123.

ΑΧ. : ἦν ἐφίμισεν πατήρ μοι.

ΚΛ. : κάργ' ὄθεν γ' ἐπέμψατο.

Un lecteur moderne jugera seulement qu'Achille a tenté de toucher le cœur des soldats et d'émouvoir leur sensibilité. Et certes, il est fort douteux que les contemporains d'Euripide, non plus que le poète lui-même, aient clairement perçu la valeur profonde de ces arguments. Mais dans la conscience de ces Grecs du v^e siècle devaient subsister des scrupules religieux qui donnaient à leur émotion une tonalité propre. Aux fêtes déjà préparées de l'hyménée était substitué un sacrifice sanglant où la fiancée faisait l'office de victime. On peut croire que les spectateurs n'étaient point seulement saisis par le pathétique de ce contraste, mais qu'ils avaient encore l'appréhension, plus ou moins distincte, d'un sacrilège provoqué par la ruse même d'Agamemnon.

..

Dans le récit alexandrin, le Messénien était réellement fiancé ou feignait d'être fiancé avec la fille d'Aristodèmos ; de toute manière, il était épris d'elle. On a prétendu qu'Euripide ne pouvait prêter à un de ses personnages un tel sentiment « que n'admettait pas la condition des femmes dans l'antiquité, à plus forte raison dans les temps barbares, et qui n'a pu se produire, tel du moins que nous le concevons, qu'avec les mœurs modernes » (1). Ne nous occupons point des « temps barbares » ; car Euripide se souciait peu de la vraisemblance historique. Mais est-il vrai qu'au v^e siècle, l'auteur ne pouvait feindre un « Achille amoureux » ?

Dans l'*Antigone* de Sophocle, la fille d'Œdipe, condamnée injustement à mort par Créon, a un défenseur naturel : son fiancé Haimon. Le chœur, en le voyant paraître, prévoit qu'il se plaindra d'être frustré de son hymen (v. 627 et suiv.) :

(1) Patin, *op. laud.*, p. 27.

ἄρ' ἀγνώμενος
τάλιδος ἦκει μῦθον Ἀντιγόνης,
ἀπάτας λεγέων ὑπεραλγῶν;

Sans doute Haimon, dans son très habile plaidoyer, allègue uniquement l'intérêt même de Créon; mais — et son père le devine sans peine — toute son argumentation ne fait que voiler la passion qui est son véritable mobile. L'invocation du chœur à l'amour invincible le démontre mieux encore: Haimon, tout comme le jeune Messénien, est un fiancé amoureux. Ni l'un ni l'autre n'allèguent les droits de l'amour et je conviens qu'un héros « antique » n'aurait pu faire état de ces droits, d'invention récente. L'un se sert de raisonnements juridiques, l'autre se hausse jusqu'aux considérations politiques. Mais l'auditoire ne se méprenait point sur le sentiment très humain qui leur dictait leurs paroles.

Euripide n'aurait-il pu prêter à Achille une attitude analogue? Comme je l'ai déjà dit, nous ignorons presque ce qu'il trouvait dans la tradition. Quelques légendes, d'âge incertain, semblent indiquer qu'un lien réel existait entre Achille et Iphigénie, non seulement dans la mythologie, mais peut-être aussi, plus anciennement, dans le culte (1). Il n'est point impossible que Racine, en supposant des fiançailles effectives entre le héros et la jeune fille, ait retrouvé une donnée antique dont Euripide s'était délibérément écarté.

Euripide, en effet, paraît avoir eu une double préoccupation :

(1) On ne peut guère douter qu'Achille et Iphigénie, comme tant d'autres personnages de l'épopée, aient été d'anciennes divinités; cf. Usener, *Der Stoff des griechischen Epos* (Kl. Schrift., IV), p. 207 et suiv.; S. Reinach, *Observations sur le mythe d'Iphigénie*, dans la *Rev. des Études grecques*, t. XXVIII (1915), p. 1 et suiv. Des légendes rapportent qu'Iphigénie conçut d'Achille Néoptolémus ou qu'Achille rechercha sa fiancée durant plusieurs années dans une région de Bosphore (Ἀγγίλλειος ἄροφος); cf. Escher *ap.* Pauly. Wissowa, I, col. 228. Selon Wilamowitz-Moellendorf, *Hermes*, XVIII (1883), p. 250-251, quand le séjour d'Achille fut transféré dans l'île de Leukè et que cette île fut localisée sur les rivages de Scythie, le héros devint un voisin d'Iphigénie, la déesse de Tauride, ce qui influa sur les récits relatifs à son existence terrestre. Mais toutes ces données sont confuses et d'époque incertaine.

1° Imaginer une situation propice à la fois à des rencontres piquantes et à des raisonnements subtils : Achille se trouve en présence d'une belle-mère qu'il ignore (1); il devient le champion d'une fiancée qu'il n'a jamais vue. — 2° Effacer dans le débat toute apparence de sentiment amoureux; en quoi il faut reconnaître la marque propre de son génie. Achille participe du caractère d'Hippolyte; il en a la réserve et la froideur. Il est si désireux de témoigner qu'il n'agit point par amour, que ses déclarations vont jusqu'à l'incohérence. Si Agamemnon l'avait traité avec égard, il aurait prêté les mains à un subterfuge. Voici les vers où il indique la procédure qu'aurait dû suivre l'infortuné père (v. 962 et suiv.) :

Χρῆν δ' αὐτὸν αἰτεῖν τοῦμόν ὄνομα ἔμοῦ πάρα,
 θήραμα παιδός · ἡ Κλυταιμνήστρα δ' ἐμοὶ
 μάλιστα ἐπίσθη θυγατέρ' ἐκδοῦναι πόσει
 965 ἔδωκά τ' ἄν Ἑλλησιν, εἰ πρὸς Ἴλιον
 ἐν τῷδ' ἔκαμνε νόστος · οὐκ ἤρνούμεθ' ἄν
 τὸ κοινὸν αὔξειν ὧν μετ' ἐστρατεύομεν.

H. Weil traduit aussi le v. 965 : « J'aurais permis aux Grecs de se servir de mon nom ». Mais il me paraît qu'il en affaiblit le sens. Achille, par des fiançailles régulières, serait devenu le *kyrios* légitime d'Iphigénie; et il n'aurait pas refusé de la livrer aux Grecs (ἔδωκά τ' ἄν Ἑλλησιν), si l'intérêt commun l'avait exigé. Substitué à Agamemnon dans ses droits, il pouvait prendre à son compte le raisonnement par lequel le père tentait de justifier le sacrifice de sa fille. Mais cette soumission à la raison d'État lui est trop facile, puisqu'elle ne peut être

(1) La première rencontre d'Achille avec Clytemnestre est une scène de comédie, et je ne puis croire qu'elle retrace les mœurs contemporaines. On sait que, chez beaucoup de peuplades, le futur époux ne doit avoir aucune relation avec la mère de la jeune fille; c'est le « tabou » de la belle-mère. La timidité pudibonde d'Achille ne serait-elle point un reflet de ce sentiment ancien qu'Euripide aurait rencontré dans une forme de la légende où Achille était effectivement fiancé avec Iphigénie? Sans se préoccuper de bien comprendre la donnée, il l'aurait utilisée d'une manière plaisante pour marquer la chaste réserve du jeune Achille.

contrecarrée dans son cœur que par un vague sentiment d'humanité. En outre, ses beaux propos, contredisent toute son argumentation première. Une nécessité d'ordre religieux lui imposait, rappelons-le, de sauver sa pseudo-fiancée. Or cette nécessité n'existerait plus, si Iphigénie était sa fiancée réelle ! Achille n'use des droits qu'Agamemnon lui a imprudemment conférés sur elle que parce que son orgueil a été offensé.

Il est facile de supprimer toutes les contradictions en écartant, comme on l'a fait, les vers cités et quelques autres encore. Mais on trouverait chez Euripide de multiples exemples d'argumentations aussi ruineuses. C'est qu'il emprunte les données de son raisonnement les unes à la tradition, les autres à sa raison propre. Les superstitions des anciens âges sont pour lui une matière de curiosité ; mais il ne les comprend qu'à demi et il les déforme en les discutant. Ainsi, dans l'*Oreste*, où il traite de la vengeance héréditaire, on aperçoit qu'il n'a sur le droit primitif que des notions incertaines et confuses (1). Ici les croyances relatives à l'efficacité des rites de fiançailles n'ont été qu'incomplètement utilisées par lui ; elles introduisent la discussion, purement formelle, d'un cas de conscience ; mais, dans cette discussion même, elles sont peu à peu éliminées par une dialectique qui emprunte ailleurs ses prémisses.

* *

Il n'en reste pas moins que ces croyances déterminent, dans ses grandes lignes, le rôle d'Achille et le rendent parfaitement intelligible. Conscient de sa responsabilité personnelle, ce fiancé involontaire ne négligera nul moyen pour sauver Iphigénie et écarter ainsi la souillure qui le menace. Or, voici que la jeune fille décide d'accepter volontairement la mort ; la noblesse de son attitude émeut le héros ; mais, s'il est prêt à ratifier désormais l'engagement pris en son nom par Aga-

(1) Eur., *Orest.*, v. 491 et suiv. ; Tyndare et Oreste y discutent la légitimité du meurtre de Clytemnestre.

memnon, en même temps il est libéré de tous ses scrupules par cette abnégation même. Le sang de la victime ne retombera désormais ni sur le père ni sur le fiancé : telle est, selon la doctrine d'Euripide, la vertu du sacrifice consenti. Ainsi dans les *Héraclides*, la mort de Macaria, acceptée de plein gré, ne sera funeste à personne (v. 558-9) :

Μὴ τρέσῃς μιάσματος
τοῦμοῦ μετασχεῖν, ἀλλ' ἐλευθέρως θύνω.

Achille déclare pourtant qu'il se tiendra non loin de l'autel, prêt à s'interposer si, au dernier instant, le regret de l'existence faisait fléchir la résolution d'Iphigénie. Le messager, qui raconte la scène du sacrifice, nous rapporte qu'en effet Achille y était présent; mais voici quel fut son rôle (v. 1568 et suiv.) : « Le fils de Pélée fit le tour de l'autel; il tenait la corbeille sacrée et en répandait le contenu en même temps qu'il versait les libations »; et il dit : « O fille de Zeus, ô chasseresse, toi qui roules dans la nuit ton astre éclatant, reçois cette victime que nous l'offrons, nous, les guerriers de la Grèce assemblés, et le roi Agamemnon; reçois le sang pur qui coulera de cette gorge virginale; accorde-nous une navigation fortunée et donne-nous de renverser les remparts de Troie ».

Des raisons très fortes permettent de suspecter que le récit du messager n'appartenait point tout d'abord à l'économie du drame (1). H. Weil en a défendu l'authenticité, tout en reconnaissant que, dans la seconde partie, il était défiguré par d'innombrables fautes de détail auxquelles on ne pouvait remédier. Je ne prendrai point parti dans cette querelle; mais il convient au moins de débattre une question : l'attitude prêtée ici à Achille est-elle incompatible avec les données du reste de la pièce ?

« Achille, dit H. Weil, a promis de défendre Iphigénie, si

(1) On trouvera dans la préface de H. Weil l'exposé et la discussion des critiques dirigées contre la fin de l'*Iphigénie* telle que nous la possédons. Nauck et Wecklein la rejettent. M. Croiset, *op. laud.*, p. 316, note 1, admet que le récit du messager « a subi, s'il est authentique, de graves altérations ».

elle demandait à vivre. La voyant bien décidée à mourir, il peut s'associer au sacrifice qui ouvre le chemin de la victoire. Comme Agamemnon est absorbé par sa douleur, c'est Achille qui doit représenter l'armée ». Cette explication n'est que partiellement satisfaisante. Ulysse, qui avait été chargé par les Grecs d'arracher Iphigénie à sa mère, pouvait les représenter mieux qu'Achille (1). En fait, si je ne m'abuse, Achille agit encore en vertu des droits qu'il a acquis sur Iphigénie. Une légende rapportée par Hygin nous apprend que Créon, après avoir condamné Antigone, la livra à son fils Haimon avec qui elle était fiancée : *eam Haemoni filio cujus sponsa fuerat dedit interficiendam*. Le droit de la mettre à mort appartient à Haimon seul (2). Dans notre tragédie, deux personnages sont qualifiés pour faire l'oblation de la victime consentante, le père et le fiancé. C'est devant Agamemnon qu'Iphigénie renouvelle librement l'offrande de sa personne ; et c'est Achille qui prononce la formule de consécration. On ne peut relever ici aucune incohérence.

..

Il faut redire, en terminant, que nous sommes incapables de déterminer avec certitude l'originalité d'Euripide. Formulons cependant quelques hypothèses plausibles. Dans sa conception du rôle d'Achille, le poète a mis en œuvre un thème qu'il n'a point inventé et qui lui était fourni peut-être, — je n'en décide point —, par quelque forme antérieure de la légende d'Iphigénie. Du moins la légende de la fille d'Aristodèmos nous en donne-t-elle une version parallèle et fort rapprochée. D'autre part, le rôle même que jouait Haimon dans les traditions relatives à la mort d'Antigone n'est point sans analogie avec celui

(1) Sur ce rôle d'Ulysse, voir les v. 1362 et suiv.

(2) Hygin, *Fab.*, 68; cf. Esmein, *Nouv. Rev. histor. du Droit*, 1902, p. 129. L'auteur a bien reconnu, d'après cette légende, que « les droits du fiancé sont déjà presque ceux d'un mari ».

d'Achille. Mais Euripide, en exagérant certains traits ou en introduisant certaines données nouvelles, a modifié, avec plus ou moins de bonheur ce thème emprunté. C'est ainsi qu'un fiancé de nom est amené à risquer tout pour sauver de la mort une jeune fille qu'il se défend d'aimer et doit cesser de combattre pour elle au moment même où il s'avise qu'elle serait une épouse digne de lui. Il n'est point vrai qu'un « ancien » ne pouvait imaginer différemment ce personnage d'Achille ; en fait, Euripide a établi à dessein l'intrigue de sa pièce de manière à poser un *cas* singulier qu'il a vidé de tout contenu sentimental et traité avec toutes les ressources de son ingénieuse raison.

Nancy, juillet 1915.

P. ROUSSEL.
